



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 5 septembre 2023 à 9h30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Mathee Warnett, Daniel Feeny, attachés politiques, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Rachel Rivard, chef de service par intérim, Communications et Isabelle Veilleux, directrice, Secrétariat au développement économique.

CP20230905-P1

BILAN ANNUEL 2022 DE LA CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF GATINEAU-OTTAWA

Introduction par messieurs les conseillers Jean Lessard et Gilles Chagnon ainsi que madame la conseillère Olive Kamanyana.

Présentation par messieurs Gilles Lalonde, président et Michael Rafter, directeur général.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne prend son siège à 9 h 40.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron prend son siège à 9 h 50.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris-Parent demande si des vols commerciaux sont envisagés à l'aéroport. Monsieur le directeur Gilles Lalonde mentionne qu'il y a déjà eu des vols vers Québec, mais qu'Air Canada a développé une offre impossible à concurrencer et que l'offre de services de l'aéroport doit être ciblée.

Madame la mairesse France Bélisle et monsieur le conseiller Jocelyn Blondin prennent leur siège à 10 h.

Monsieur Christian Tanguay se joint à la rencontre 10 h.

Monsieur Lalonde fournit de l'information en ce qui a trait au volet formation, à la suite d'un questionnement de madame Norris-Parent. Monsieur Michael Rafter donne plus de détails en ce qui a trait au nombre d'étudiants inscrits aux formations. Monsieur Lalonde mentionne qu'une des problématiques est le logement et qu'il y a actuellement un projet de développement pour l'hébergement de ceux-ci. Madame Norris-Parent demande s'il y a une ligne de transport de la STO vers l'aéroport et des informations sont données par monsieur Lalonde.

Madame la conseillère Olive Kamanyana demande si, dans l'évolution aérospatiale, nous sommes avant-gardistes et si nous pouvons nous comparer aux autres aéroports. Monsieur Lalonde explique le positionnement de l'aéroport et les développements requis pour permettre un positionnement. Madame Kamanyana demande par ailleurs des explications sur la non-sélection de l'aéroport pour les billets d'avion à 500\$. Monsieur Lalonde mentionne que ce principe a été mis en place pour les régions éloignées et enclavées et explique certaines limites du programme. Madame Kamanyana demande si des partenariats pourraient être créés avec les universités pour le développement de marchés en aérospatiale. Des explications sont données par monsieur Lalonde en ce qui a trait aux énergies renouvelables et aux autorisations requises de Transport Canada.

Monsieur le conseiller Mario Aubé souhaite avoir plus d'informations sur le projet de logements (hôtel-étudiants) pour les étudiants et demande ce qu'il manque pour permettre ce développement. Monsieur Lalonde mentionne que la question du zonage a été discutée et qu'il ne s'agirait pas d'une problématique majeure. Un site est recherché pour l'hébergement de ces étudiants qui demeurent deux ans dans la région, où ils pourraient demeurer et se déplacer via le transport en commun. Le modèle actuel (achat de maisons privées) n'est pas le modèle souhaité. Des nouvelles à court terme sont attendues d'un entrepreneur externe, pour permettre la présentation d'offres d'achat pour des terrains. Monsieur Aubé demande si certains étudiants pourraient demeurer dans la région à la suite de la formation. Monsieur Lalonde mentionne que certains demeurent au Canada et que les finissants vont travailler pour des compagnies aériennes.

Monsieur le conseiller Marc Bureau prend son siège à 10 h 10.

Madame Isabelle Veilleux prend la parole, en complément d'information, afin de mentionner que la Ville travaille actuellement avec la STO afin d'identifier les besoins dans l'aéroparc (une étude est en cours).

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande quelles sont les trois écoles de formation ainsi que le profil type des étudiants. Des informations sont données par monsieur Rafter sur les écoles autres que Sélect aviation. Messieurs Lalonde et Rafter fournissent des informations sur le profil des étudiants.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si l'aéroport dispose d'un plan environnemental et s'il est possible de penser à une certification. Monsieur Lalonde confirme que l'aéroport souhaite mettre en place tous les facteurs écoresponsables et donne des informations sur les camions de ravitaillement. Il explique également les éléments relatifs à une certification. Madame Des Marais demande si les écoles paient des crédits carbone.

Concernant les vols commerciaux, monsieur Lessard mentionne que le conseil d'administration est toujours à l'écoute, ajoutant que les compagnies vont favoriser un plus gros aéroport (Ottawa). Il explique par ailleurs, à titre de représentant de la Ville au sein du comité des aéroports de l'UMQ, que le programme du billet à 500\$ n'a pas été aussi fructueux que souhaité.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande des précisions sur l'étude réalisée pour les retombées économiques et des informations sont fournies par monsieur Lalonde quant aux actions à venir. Des demandes ultérieures pourraient être formulées à la Ville ainsi qu'aux gouvernements provincial et fédéral. Madame Kamanyana donne des explications supplémentaires en ce qui a trait à l'étude réalisée. Monsieur Lalonde mentionne que la valeur d'un aéroport est calculée sur ses retombées économiques pour la région.

Madame la mairesse France Bélisle suggère aux représentants de l'aéroport de discuter avec les représentants du comité choc pour le projet de logements pour les étudiants. Madame la mairesse demande également si des recherches sont toujours en cours pour une desserte Gatineau-Québec. Elle demande également quelles démarches ont été amorcées pour l'utilisation des terrains dans l'aéroparc et s'il y a un engouement réel pour l'aérospatial. Pour la desserte Gatineau-Québec, monsieur Lalonde mentionne ne pas vouloir abandonner ce dossier, mais qu'il est difficile d'être en compétition avec les gros joueurs de l'aéroport d'Ottawa. Pour l'aérospatial, monsieur Lalonde mentionne qu'il y a un engouement réel et donne des informations sur des discussions en cours. Madame la mairesse adresse un questionnement supplémentaire en ce qui a à la collaboration avec la Ville et au démarchage possible. Des informations sont données par monsieur Lalonde sur les travaux réalisés, qui ajoute que l'aéroport n'a pas les ressources nécessaires pour réaliser du démarchage et que des liens sont faits avec le secrétariat de développement économique de la Ville. Des précisions sont par ailleurs données par madame Veilleux en ce qui a trait au rôle de la Ville et du mandat de vente des terrains aux abords de l'aéroport.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 36.

Messieurs Gilles Lalonde, Michael Rafter, Martin Dalpé et madame Isabelle Veilleux quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 10 h 50.

Monsieur le conseiller Denis Girouard prend son siège.

Mesdames Sophie Godbout, Marie-France Laviolette et M^e Carinne Collins se joignent à la rencontre.

CP20230905-P2

EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Présentation par madame Sophie Godbout et monsieur Yess Gacem.

Les objectifs de la présentation sont de :

- nouvelles obligations de la charte et de sa réglementation, les changements à apporter et la reddition de compte demandée.

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Impacts – Enjeux;
- Échéancier;
- Facteurs de succès.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il s'agit d'un enjeu sérieux dans une région frontalière comme la nôtre et se dit soulagé des exceptions possibles, notamment pour des enjeux de sécurité. Il se questionne toutefois sur les communications unilingues francophones pour certaines publications de la Ville (matières résiduelles, etc.) et craint des répercussions en cas de non-compréhension par certains citoyens. Il croit toutefois que ces mesures sont nécessaires pour protéger la langue, avec certaines mesures de mitigation.

Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne que la problématique est souvent à l'extérieur du Québec. Un questionnaire est adressé quant aux communications avec les personnes physiques (page 8) : madame Kamanyana demande comment l'administration pourra déterminer les personnes qui correspondaient seulement en anglais avant le 13 mai 2021. Elle demande également comment sensibiliser la population. En ce qui a trait aux communications avant le 13 mai 2021, madame Sophie Godbout mentionne que la seule base de données existante à la ville serait au Service des finances (inscription pour recevoir les comptes de taxes en anglais). Pour la sensibilisation aux citoyens, une page web sur le site de la ville sera mise en ligne, avec plusieurs redirections vers le gouvernement du Québec. Il y a aura une stratégie à l'interne et des communications ont également été déployées par le gouvernement.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande que les explications qui seront disponibles sur le site web soient accessibles à tous, avec des informations claires, et non seulement des liens vers les sites provinciaux.

Monsieur Leclerc demande quel est le champ d'application pour les organismes partenaires de la ville (STO, Maison de la Culture, etc.). Madame Godbout mentionne que ces questions feront partie des réflexions du comité interne.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souhaite insister sur le fait que la ville de Gatineau fait déjà preuve d'exemplarité et qu'une période de transition de deux ans est possible pour apporter les changements requis. Relativement aux informations présentées à la page 23, monsieur Champagne veut rassurer les gens que les communications pourront se poursuivre en anglais pour des enjeux de sécurité. Pour le 311, des communications en anglais pourront se faire, pour les gens qui satisferont les critères. À cet effet, monsieur Champagne demande quels pourront être les critères d'embauche pour ces postes. Madame Godbout mentionne que des validations à cet effet devront être faites également par le comité interne. Madame Marie-France Laviolette ajoute que la connaissance d'une langue autre que le français est parfois exigée, mais à des niveaux différents. Actuellement, un seul poste par quart de travail requiert une connaissance de l'anglais. La Ville ne pourrait exiger une connaissance de l'anglais de tous les préposés, mais y aller avec des moyens raisonnables (un préposé par quart de travail). Madame Godbout ajoute que même si le contribuable fait partie des exceptions, l'administration doit s'adresser à lui en français s'il parle français.

Madame la mairesse France Bélisle adresse un questionnaire quant à la notion de services essentiels et demande s'il y a une ouverture à cet effet de la part du gouvernement. Elle demande également si la notion d'urgence a été définie. Des précisions sont données par madame Godbout quant à un exemple du SSI (notion d'urgence : vie ou santé en danger). Toutes les réponses ne sont pas actuellement disponibles, comme mentionnées en introduction, et madame la mairesse souhaite que la période de transition puisse permettre d'interpeller le gouvernement quant aux incertitudes. Madame la mairesse demande également qu'un mécanisme clair soit mis en place pour les employés, afin de savoir à qui ils doivent s'adresser en cas de doute.

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 32.

Madame la conseillère Olive Kamanyana quitte son siège.

Mesdames Sophie Godbout, Marie-France Laviolette, M^e Collins, Mathee Warnett et monsieur Daniel Feeny quittent leur siège

Reprise du comité plénier public à 13 h 05.

Madame Rita Chahine et monsieur Alain Renaud se joignent à la rencontre.

CP20230905-P3

PROGRAMME D'AIDE – DÉBRANCHEMENT DES DRAINS DE FONDATION -RÉSULTAT DU SONDAGE

Présentation par madame Rita Chahine et monsieur Alain Renaud.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les démarches et les résultats du sondage effectué auprès des citoyens;
- présenter et faire entériner les recommandations.

RECOMMANDATIONS :**CP-SIP-2023-01**

Désengager un montant de 5 000 000 \$ prévu au PIVM pour le Programme d'aide au débranchement des drains de fondation afin que celui-ci soit reprogrammé au PIVM de 2024.

CP-SIP-2023-02

Poursuivre le Programme d'aide au débranchement des drains de fondation jusqu'à épuisement du montant de 349 679 \$ ou jusqu'au 31 décembre 2023 afin de donner aux citoyens une dernière chance d'y adhérer (s'il y a lieu, le montant résiduel au 31 décembre 2023 sera retourné PIVM).

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que son adresse est visée et informe qu'il a répondu au sondage. Il souhaite que les communications soient améliorées dans ce dossier, pour expliquer plus clairement le programme. Il ajoute que les conseillers peuvent être disponibles pour accompagner la Ville dans l'information transmise aux citoyens. Madame Rita Chahine mentionne à nouveau qu'il y a une page web dédiée au programme, avec beaucoup d'informations, et qu'un technicien était disponible pour répondre à toutes questions.

Monsieur le conseiller Denis Girouard souhaite connaître les moyens mis en place pour communiquer les informations aux citoyens et comment ont été évaluées les sommes requises pour ce projet. Il demande également où seront réinvestis les 5 M\$ désengagés. Il craint également la fin du programme au 31 décembre prochain, sans autre possibilité pour les citoyens. Monsieur Alain Renaud énumère les moyens de communication utilisés pour informer les citoyens ainsi que l'évaluation des sommes réalisée au préalable. Madame Chahine mentionne que le montant de 5 M\$ sera reprogrammé au PIVM. Monsieur le conseiller Daniel Champagne explique les recommandations du comité exécutif, réitérant à nouveau les démarches de communication réalisées par la Ville. La date du 31 décembre a été ciblée, dans le cadre d'une 3^e tentative, pour laisser une dernière chance aux citoyens d'y adhérer. Monsieur Girouard demande s'il serait possible de laisser le programme ouvert avec un montant minimal.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet explique les raisons pour lesquelles certains citoyens ne se seraient pas prévalus du programme (délais). Elle ajoute que les maisons visées sont principalement des résidences construites dans les années 80 et que des investissements sont requis en prévention de pluies diluviennes. Madame Lacasse-Brunet demande quand la lettre de fin de programme sera envoyée, mentionnant que cette étape devrait être faite le plus tôt possible afin que les gens puissent adhérer au programme avant le 31 décembre. Monsieur Renaud répond qu'à la suite de la décision du conseil, une correspondance pourra être adressée aux contribuables concernés.

Relativement à la diapositive 6, monsieur le conseiller Edmond Leclerc croit que les résultats du sondage ne démontrent pas un désintéressement au programme. Il pense au contraire que les sommes investies de la Ville sont insuffisantes et qu'il y a une incompréhension du programme de la part des citoyens.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande quelles sont les conséquences sur les infrastructures de la ville si les gens ne réalisent pas les travaux. Madame Chahine explique les mesures proposées dans le Plan de gestion et que le programme venait supporter les autres actions. Elle ajoute que les résultantes tardent à venir, considérant que le contrôle appartient aux citoyens, d'où maintenant la volonté de réinvestir les sommes dans d'autres actions. Des informations complémentaires sont données par monsieur Renaud, notamment en ce qui a trait aux responsabilités de la Ville versus celles des citoyens.

En réponse à l'intervention de monsieur Leclerc, des précisions sont présentées par madame Chahine, expliquant que seulement 3 % des gens ont répondu (détermination du manque d'intérêt).

Monsieur Champagne demande si une date limite de réponse a été inscrite au sondage; des vérifications seront faites. Il mentionne par ailleurs que les sommes résiduelles proposées permettraient de répondre à plusieurs citoyens, si l'on compare à ceux qui s'en sont prévalus à ce jour. Il ajoute que le pourcentage de subvention prévue au programme a été déterminé à la suite d'une décision du conseil, en comparaison de ce qui est fait dans les autres villes. Monsieur Renaud mentionne que ce type d'interventions a été très peu réalisé dans les autres villes également et que la Ville de Gatineau a été majoritairement plus généreuse.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande quelle est la conséquence pour le citoyen de ne pas réaliser les travaux et demande si le coût du « trop plein » d'eau dans les usines d'épuration a déjà été analysé. Il mentionne par ailleurs être en accord avec l'intervention de monsieur Leclerc quant aux réponses adressées pour le clapet antiretour. Monsieur Renaud mentionne qu'il n'y a pas eu de calcul sur le volume d'eau, considérant la variabilité des pluies et des changements climatiques. Tant que les gens ne vivent pas la problématique, il y a un faux sentiment de sécurité. Monsieur Sabourin comprend que le coût est indisponible, mais qu'il serait intéressant de l'avoir éventuellement. Monsieur Renaud mentionne à nouveau que d'autres actions pourront être déployées et que l'ensemble des mesures permettront d'en arriver aux résultats escomptés.

Monsieur Girouard mentionne que les coûts pour la réalisation de travaux ont augmenté depuis les dernières années, expliquant possiblement le 58 % indiqué à la page 6. Monsieur Boivin mentionne à nouveau que seulement 3 % des gens ont répondu.

Madame Lacasse-Brunet souhaite proposer un amendement, mentionnant que ce programme s'insère dans un programme plus général de gestion des eaux pluviales. Plutôt que de redistribuer les sommes au PIVM, elle souhaiterait que les sommes soient reprogrammées dans les programmes liés à la gestion des eaux pluviales. Madame Des Marais souhaite appuyer l'amendement présenté.

Monsieur Champagne demande si les discussions relatives à la reprogrammation des sommes ne devraient pas de tenir lors des travaux budgétaires, afin de permettre au service d'identifier les sommes requises. Il propose de maintenir les recommandations comme présentées, avec engagement de retour lors des discussions budgétaires, à la suite des analyses à être réalisées par le service. Madame Lacasse-Brunet mentionne que le règlement actuel prévoyait une redistribution au plan de gestion des eaux pluviales à la fin du programme, d'où l'amendement proposé. Madame Des Marais mentionne que la redistribution pourrait être au PIVM, avec des mesures pour les changements climatiques.

Monsieur Champagne souhaite proposer un sous-amendement : mandat à l'administration d'évaluer les sommes requises pour le Plan de gestion des eaux pluviales, avec engagement de retour aux discussions budgétaires. Aucun appuieur n'est identifié pour ce sous-amendement.

Monsieur Simon Rousseau mentionne que la proposition de monsieur Champagne est intéressante et que des options pourraient être présentées dans le cadre des travaux budgétaires. Les recommandations pourraient être en fonction de l'analyse des besoins du PIVM et de l'ensemble de l'organisation, afin que des priorités puissent être établies, incluant la gestion des eaux pluviales.

En réponse à monsieur le conseiller Steven Boivin, madame Lacasse-Brunet mentionne que les sommes identifiées au programme avaient une vocation et qu'elle ne souhaite pas une redistribution dans le PIVM.

Monsieur Boivin propose une pause de 10 minutes, pour suivi des recommandations.

Le comité plénier public est suspendu à 13 h 56.

Reprise du comité plénier public à 14 h 14.

Un nouvel amendement est proposé par madame Lacasse-Brunet, appuyé par monsieur Champagne :

- Désengager un montant de 5 000 000 \$ prévu au PIVM pour le Programme d'aide au débranchement des drains de fondation afin de l'analyser dans le cadre des discussions budgétaires, plus spécifiquement au Plan de gestion des eaux pluviales du PIVM 2024-2026.

Les membres sont en accord avec le nouvel amendement présenté, sans question ni commentaire.

Fin du comité plénier public à 14 h 15.